



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2013
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-sixième session

22-26 avril 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux recommandations

de la Conférence internationale

sur la population et le développement

Suivi des programmes de population, centré sur le thème « Évolution des migrations : aspects démographiques »

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est remis en application de la décision 2011/101 adoptée par la Commission de la population et du développement à sa quarante-quatrième session, dans laquelle la Commission a annoncé que le thème de sa quarante-sixième session, en 2013, serait « Évolution des migrations : aspects démographiques ».

Les programmes mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux niveaux mondial, national et régional en réponse aux nouvelles tendances en matière de migration y sont examinés. Le rapport traite principalement des migrations internationales, et plus particulièrement de l'action menée par le Fonds au plan mondial aux titres suivants : mobilisation, renforcement des capacités, concertation, collecte de données et recherche, sensibilisation.

* E/CN.9/2013/1.



La question des migrations internationales revêt une portée mondiale et elle est au cœur des programmes de développement. Si elles contribuent à certains égards à l'accomplissement des objectifs du Millénaire, elles le rendent par ailleurs plus difficile. Le grossissement et la diversité accrue des flux migratoires en sont les signes clairs, les migrations ne peuvent plus être considérées comme une dimension accessoire des politiques de population et de développement. L'idée que les enjeux migratoires doivent figurer au premier plan de la réflexion sur les priorités de développement pour l'après-2015 suscite désormais un consensus.

Aujourd'hui, tous les pays ou presque sont concernés par les migrations, qu'ils en soient un point d'origine, de transit ou de destination – voire, souvent, les trois à la fois. Compte tenu du déclin de la fécondité dans de nombreuses parties du monde, le phénomène migratoire a gagné en importance, devenant dans de nombreux pays une composante notable de la croissance de la population. De plus en plus, dans le cadre de l'action menée au titre des objectifs du Millénaire et des projections portant sur l'après-2015, on considère les migrations comme une force pour le développement, plutôt qu'un frein.

Il est essentiel de procéder à des recherches plus approfondies sur les liens entre migrations et développement et de collecter davantage de données sur les flux migratoires, ventilées par âge et par sexe, pour rendre possibles une concertation fondée sur les faits, la planification du développement et la formulation de programmes appropriés. Pour mieux comprendre le processus migratoire et contribuer à mieux le maîtriser, il est tout aussi essentiel d'effectuer des recherches sur des thèmes clefs tels que les causes profondes des migrations, leur incidence sur le développement, leur impact sur l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes, ou encore les migrations de travail dans une économie mondialisée.

Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui aura lieu en 2013 sera l'occasion idéale de faire en sorte que les enjeux migratoires occupent une place prééminente dans l'ensemble des débats consacrés aux programmes de développement pour l'après-2015.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Mobilisation à l'échelle mondiale	4
III. Renforcement des capacités	5
IV. Concertation.	9
V. Collecte de données et recherche	11
VI. Sensibilisation	17
VII. Autres initiatives	18
VIII. Conclusion	19

I. Introduction

1. Le présent rapport est remis en application de la décision 2011/101 adoptée par la Commission de la population et du développement à sa quarante-quatrième session, dans laquelle la Commission a annoncé que le thème de sa quarante-sixième session, en 2013, serait « Évolution des migrations : aspects démographiques ».

2. Il met en relief les activités liées aux programmes que le FNUAP a récemment menées aux niveaux mondial, national et régional en réponse aux nouveaux besoins créés par l'évolution des migrations. Il traite principalement des migrations internationales, et plus particulièrement de l'action menée par le Fonds aux titres suivants : mobilisation au plan mondial, renforcement des capacités, concertation, collecte de données et recherche, et sensibilisation. Le Fonds recense actuellement les activités menées au plan national en matière de migrations, afin de mieux informer les concepteurs des politiques institutionnelles et de permettre l'échange de bonnes pratiques.

3. Les migrations internationales font partie intégrante du processus de développement à l'échelle mondiale. Les migrants jouent un rôle important en ce qu'ils stimulent le développement et entraînent une réduction de la pauvreté dans leurs pays d'origine, tout en confortant la prospérité des pays de destination. Compte tenu du déclin de la fécondité dans de nombreuses parties du monde, le phénomène migratoire a gagné en importance, devenant dans de nombreux pays une composante notable de la croissance de la population.

4. Les migrations internationales ont des implications importantes pour la dynamique de la population, pour les femmes et pour les jeunes, et elles figurent au cœur du mandat qui est celui du FNUAP. L'attention plus soutenue qui est désormais accordée aux corrélations entre migrations, réduction de la pauvreté et développement a une incidence significative sur l'action menée par le Fonds dans un certain nombre de domaines clefs.

5. Les questions qui intéressent le Fonds au premier chef sont les suivantes : les difficultés liées à la migration des femmes, notamment la traite et le trafic; la prestation de services sociaux de base, notamment en matière de santé reproductive, dans les zones de destination; la protection des droits fondamentaux des migrants; les migrations et la propagation de maladies comme le VIH/sida; les migrations et les changements climatiques; les migrations et les jeunes; et les statistiques en matière migrations.

6. Le Fonds a élaboré plusieurs stratégies en conséquence : renforcement des capacités de formulation et de mise en œuvre de politiques et de programmes en matière de migrations, constitution d'une base de connaissances, amélioration des données relatives aux migrations, facilitation de la concertation et renforcement des partenariats afin de faire mieux comprendre la complexité des flux migratoires internationaux et les liens qu'ils entretiennent avec le développement.

7. Les migrations occupent une place importante dans le cadre des consultations menées par le FNUAP sur la dynamique démographique, tant au titre de l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 que de la réflexion engagée sur les priorités de développement pour l'après-2015. L'enquête mondiale pour l'examen de la CIPD au-delà de 2014 menée par le

Fonds porte sur les migrations tant internes qu'internationales et permet de recueillir des éléments d'information sur les politiques, stratégies et programmes nationaux, sur les entités institutionnelles qui se consacrent aux enjeux migratoires, sur les priorités nationales, sur la nature des progrès enregistrés, sur les partenaires compétents de la société civile et sur la coopération internationale. L'enquête offre aux gouvernements la possibilité de réfléchir aux avancées constatées en la matière et de déterminer quels enjeux devraient être considérés comme essentiels dans les 5 à 10 prochaines années. Un rapport sur l'enquête devrait être achevé à la mi-2013.

8. Les migrations occupent également une place prépondérante dans les débats consacrés aux priorités de développement pour l'après-2015. De plus en plus, l'action menée aux fins des objectifs du Millénaire englobe les migrations dans les stratégies visant à promouvoir le développement durable. Le FNUAP collabore avec ses partenaires de manière à obtenir que les migrations soient considérées comme faisant partie intégrante du développement.

II. Mobilisation à l'échelle mondiale

9. Avec ses partenaires, le FNUAP fait en sorte que les enjeux migratoires reçoivent toute l'attention voulue dans l'optique de l'après-2015, soit sous la forme d'objectifs potentiels, de cibles indicatives ou d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'accomplissement d'autres objectifs du Millénaire, soit sous la forme de facteurs habilitants. Le FNUAP s'efforce de sensibiliser au lien important qui existe entre migrations et développement et de faire mieux comprendre la manière dont les migrations peuvent contribuer à l'accomplissement des objectifs du Millénaire, notamment la réduction de la pauvreté, la santé maternelle et infantile, l'éducation primaire et l'habilitation des femmes. Le Fonds encourage les gouvernements à prendre systématiquement en compte les migrations lorsqu'ils élaborent des politiques et planifient le développement.

10. Le FNUAP collabore avec ses partenaires à la préparation du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui aura lieu en 2013 pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Sur recommandation du Comité de haut niveau sur les programmes et à la demande du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont ainsi rédigé en collaboration avec le Groupe mondial sur la migration un ensemble de projets de document final et de recommandations sur les migrations. Les entités membres du Comité de haut niveau, du Groupe mondial sur la migration et des commissions régionales de l'ONU, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme des migrants et le Comité des ONG sur les migrations ont été invités à dresser le bilan de l'expérience acquise depuis le premier Dialogue de haut niveau, tenu en 2006, en matière de promotion de la dimension des migrations internationales intéressant le développement, d'interventions interorganisations cohérentes en réponse aux possibilités offertes et aux problèmes posés par les migrations internationales, et de promotion de l'application des normes internationales applicables aux migrations internationales et aux migrants internationaux. Les contributions respectives des participants ont mis en évidence les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées, les lacunes

existantes, des recommandations pour combler ces lacunes et un certain nombre d'objectifs pour le Dialogue de haut niveau de 2013.

11. Le FNUAP collabore aussi avec l'OIM et le Département des affaires économiques et sociales à l'organisation de réunions informelles destinées à éclairer et à faire progresser le débat sur les migrations mondiales. La série de tables rondes de haut niveau conduite par l'OIM est conçue pour que les missions permanentes des États Membres à New York puissent réfléchir aux divers thèmes qui seront abordés lors du Dialogue de haut niveau : a) l'évaluation des répercussions des migrations internationales sur le développement durable et sur la définition de priorités correspondantes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015; b) les mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, et pour assurer une migration sûre, régulière et ordonnée; c) le renforcement des partenariats et de la coopération dans le domaine des migrations internationales, les moyens d'intégrer avec efficacité la question des migrations dans les politiques de développement et la promotion de la cohérence à tous les niveaux; d) la mobilité de la main-d'œuvre régionale et internationale et ses effets sur le développement. La série de tables rondes, qui a débuté en octobre 2012 par une réflexion sur le débat mené au sujet des migrations mondiales depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 jusqu'à aujourd'hui, vise à préparer les États Membres pour le Dialogue de haut niveau en leur offrant des possibilités de débattre, d'échanger des données d'expérience et d'agir en liaison avec des experts de gouvernements, de l'ONU, du Groupe mondial sur la migration, de la société civile et du monde universitaire. Cette série aide aussi les délégués à aborder la question des migrations en mettant à profit d'autres débats pertinents, notamment ceux qui sont menés dans le cadre de l'enquête mondiale pour l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et ceux qui portent sur les priorités de développement pour l'après-2015.

III. Renforcement des capacités

12. Le renforcement de la capacité des pays de relever les défis associés aux migrations est l'une des principales priorités de l'action menée par le FNUAP dans ce domaine. La note d'orientation du Fonds sur les migrations internationales encourage ses bureaux de pays à appuyer le renforcement de la capacité nationale d'intégrer les enjeux migratoires dans les politiques, programmes, stratégies et plans d'action nationaux et sectoriels axés sur le développement, notamment dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

13. Au niveau mondial, le FNUAP aide à faire mieux comprendre, au sein de la communauté des Nations Unies, les problèmes liés aux migrations, en organisant, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'OIM et la Fondation MacArthur, des séminaires sur les enjeux clefs des migrations et du développement à l'intention de représentants des missions permanentes auprès de l'ONU et des entités du système des Nations Unies. Ces séminaires ont pour but de faire mieux comprendre aux fonctionnaires gouvernementaux et à la communauté internationale les relations entre migrations et développement et de leur fournir une tribune où débattre de questions qui revêtent une importance vitale pour les pays d'origine, de transit et de destination. Au fil des

ans, les thèmes suivants ont été abordés : migration de travail, migration des femmes, migrations et sida, migrations et vieillissement, contributions des diasporas, migrations provoquées par l'environnement et les changements climatiques, migrations et droits de l'homme, migrations illicites, migrations et objectifs du Millénaire, problèmes sanitaires auxquels se heurtent les jeunes migrants, lutte contre la traite d'êtres humains, processus consultatifs régionaux, migrations et crise économique, données relatives aux migrations, profils migratoires et prise en compte systématique des migrations dans la planification du développement. Le séminaire sur les profils migratoires était organisé dans le cadre des réunions thématiques tenues à l'occasion du Forum mondial sur la migration et le développement de 2011, coprésidées par les Gouvernements du Ghana et de la République de Moldova.

14. Le FNUAP est un membre actif du groupe de gestion des programmes de l'initiative conjointe Commission européenne-Nations Unies pour le développement et la migration et il continue, en partenariat avec les autres membres de l'initiative, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'OIM, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), à constituer et à renforcer des réseaux spécialisés, à recenser les bonnes pratiques et à éclairer les responsables des politiques en matière de migrations et de développement.

15. Avec l'OIM et d'autres partenaires, le FNUAP appuie les efforts consentis par l'Observatoire des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations pour constituer une base factuelle qui permette d'inclure systématiquement la question des migrations dans la réflexion sur le développement et fasse mieux comprendre l'impact des migrations Sud-Sud sur le développement, afin que soient élaborées des politiques reposant sur des faits et que le thème de la mobilité humaine soit systématiquement pris en compte dans la planification du développement.

16. Au niveau régional, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales, le FNUAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont organisé des ateliers sur les statistiques en matière de migrations axés sur les pays d'Asie centrale et de la Communauté d'États indépendants. Les objectifs étaient les suivants : recenser les lacunes en matière de données sur les stocks de migrants, les flux et leurs caractéristiques dans la région, faire mieux mesurer les répercussions de la situation mondiale au plan régional et assurer une formation aux normes applicables aux données mondiales et régionales.

17. Pour donner aux institutions nationales les moyens de recueillir et d'analyser des données et de formuler des politiques en matière de migrations, le FNUAP a collaboré avec la CEE à un projet entrepris au titre du Compte pour le développement, qui vise à renforcer les capacités nationales de manière à optimiser les avantages des migrations pour le développement et à en atténuer les effets négatifs dans un certain nombre de pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

18. Pour renforcer encore la capacité des pays de s'attaquer aux problèmes posés par les migrations, les bureaux régionaux et nationaux du FNUAP ont diffusé la publication du Center for Global Development intitulée *Migrants Count: Five Steps Toward Better Migration Data* (Recensement des migrants : cinq mesures pour établir de meilleures données sur les migrations) auprès de bureaux nationaux de statistique et d'instituts de recherche, afin de faciliter la collecte de données de

meilleure qualité sur les migrations, propres à permettre la formulation de politiques fondées sur les faits.

19. De nombreux bureaux de pays du FNUAP appuient les activités de formation et de renforcement de capacités pour que les pays soient adéquatement préparés à faire face aux problèmes liés aux migrations et disposent des connaissances et des données dont ils ont besoin pour élaborer des politiques appropriées en la matière.

20. Au Kenya, le FNUAP a organisé un atelier de formation à l'analyse démographique et statistique et aux techniques de rédaction de documents d'orientation à l'intention des auteurs des monographies de 2009 du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitation. Après cette formation, 13 monographies, consacrées notamment aux migrations et à l'urbanisation, ont été produites qui ont aidé les responsables des politiques et du plan à programmer et à formuler de nouveaux plans de développement. À Sao Tomé-et-Principe, le personnel des départements de l'immigration et des frontières a reçu une formation à la collecte de données relatives aux migrations internationales.

21. Au Bhoutan, le bureau de pays du FNUAP a collaboré avec le Bureau national de statistique et avec la Commission du bonheur national brut à l'établissement d'un résumé du plan à long terme pour la population, pour présentation au Premier Ministre; le personnel du Fonds a également attiré l'attention des dirigeants sur la nécessité de gérer la dynamique démographique, et notamment les migrations. Le processus consultatif a fait prendre conscience aux décideurs qu'il était important de tenir compte des problèmes liés aux migrations et des indicateurs y afférents pour que les plans conçus soient adaptés à la réalité. Grâce à cette démarche, les décideurs et les planificateurs de plusieurs ministères sont désormais plus au fait des enjeux associés aux migrations internationales et ont recommandé qu'ils soient pris en considération lors de la formulation d'une politique de population nationale. Le FNUAP a apporté son appui à la formation de fonctionnaires en charge de la planification et des statistiques, afin que ceux-ci mesurent mieux l'importance que revêtent les indicateurs démographiques et l'utilisation des statistiques.

22. Au Cambodge, le bureau de pays du FNUAP continue de jouer un rôle central en renforçant les moyens dont disposent ses homologues nationaux, grâce, entre autres, à la prestation d'une assistance technique et d'une formation et à l'échange des données et des enseignements tirés de l'expérience acquise aux niveaux national et international. Le Fonds contribue ainsi au perfectionnement de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données à l'appui de l'élaboration de politiques et de stratégies, mais aussi à la prise en compte des enjeux migratoires prioritaires dans les politiques et stratégies existantes aux fins de la réduction de la pauvreté. Les activités de renforcement de capacités ont ciblé en premier lieu les responsables politiques aux niveaux national et infranational. Au niveau national, le bureau de pays a travaillé avec l'Institut national de la statistique et la Direction générale du plan du Ministère du plan, contribuant ainsi au perfectionnement de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données à l'appui de l'élaboration de politiques et de stratégies, mais aussi à la prise en compte des enjeux migratoires prioritaires dans les politiques et stratégies existantes aux fins de la réduction de la pauvreté. Au niveau infranational, le bureau a coopéré avec les conseils provinciaux et de district, les conseils communaux et les comités consultatifs sur les femmes et les enfants, aux fins du renforcement de leur capacité de répondre aux besoins des collectivités aux titres suivants : santé reproductive, jeunesse, violence sexiste et migrations.

23. En République islamique d'Iran, le bureau de pays du FNUAP a apporté son appui à l'Association nationale pour la population et au Centre national de statistique pour la tenue d'un séminaire sur les migrations. En République démocratique populaire lao, le bureau de pays du Fonds a continué d'aider le Ministère du plan et de l'investissement à renforcer ses capacités en matière d'analyses démographiques.

24. Le bureau sous-régional du FNUAP dans le Pacifique aide à la réalisation d'analyses des migrations sur la base des données recueillies lors des recensements et au renforcement des capacités dans ce domaine en faisant participer le personnel national à ses travaux analytiques. Il est actuellement prévu d'exécuter de tels travaux aux Îles Salomon et dans les États fédérés de Micronésie, et il est question d'en faire également bénéficier d'autres États insulaires du Pacifique.

25. La question des migrations internationales figure en bonne place à l'ordre du jour du Gouvernement de Kiribati et le développement des capacités nationales a été en grande partie rendu possible par la concertation, la sensibilisation et la mobilisation des énergies. Les stratégies et les priorités du FNUAP sur place visent comme par le passé à endiguer la croissance démographique élevée et à inverser les taux élevés de migrations des zones rurales vers les zones urbaines et des îles les plus éloignées vers le centre urbain, en œuvrant pour que davantage de possibilités soient offertes aux habitants des îles excentrées – en particulier renforcement des services gouvernementaux et promotion des petites et moyennes entreprises et de moyens de subsistance viables. Dans le cadre de l'examen du plan de développement de Kiribati pour 2008-2011 et de l'élaboration du nouveau plan pour 2012-2015, les déplacements de population, les migrations et la planification familiale ont été considérés comme prioritaires.

26. En Azerbaïdjan, le FNUAP a formé des fonctionnaires de premier plan aux méthodes propres à remédier aux problèmes résultant des carences du système de collecte et d'analyse de données relatives aux migrations. La coopération et la coordination entre les entités gouvernementales compétentes ont été améliorées. En outre, des fonctionnaires des principales institutions en charge des données relatives aux migrations ont participé en Pologne à un stage de formation au fonctionnement du système européen de gestion des données et aux meilleures pratiques en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données relatives aux migrations. Dans le cadre d'une enquête sur la physionomie des migrations, de nouveaux outils et indicateurs ont été sélectionnés et expérimentés et 15 000 personnes ont été familiarisées avec le système de gestion des données de la Commission de statistique d'État. Le recours aux nouveaux outils et indicateurs a permis à la Commission et à d'autres autorités nationales compétentes de mieux évaluer la dynamique migratoire en Azerbaïdjan, sur la base de données plus précises et plus récentes. Le degré de coordination et de coopération entre les principaux services gouvernementaux s'est amélioré grâce à la promotion du dialogue, à l'étude des meilleures pratiques à l'échelle internationale, à la publication de documents pertinents et à la prestation de stages de formation. L'évaluation du cadre juridique national applicable aux données relatives aux migrations a permis aux autorités de déterminer les secteurs où des améliorations étaient encore nécessaires.

27. Au Kirghizistan, les fonctionnaires du département des statistiques démographiques de la Commission de statistique nationale ont participé à un cours sur la population et le développement axé sur le perfectionnement des compétences

dans un certain nombre de domaines, à commencer par l'utilisation des indicateurs relatifs aux migrations. Ce cours a été organisé par le bureau régional du FNUAP et l'École des hautes études en sciences économiques de Moscou. En Ouzbékistan, plusieurs stages de formation au développement des capacités ont été menés à l'intention de partenaires nationaux, notamment une formation méthodologique et analytique dont a bénéficié le personnel de l'Institut de recherche sociale.

28. Dans l'État plurinational de Bolivie, le bureau de pays du FNUAP a appuyé diverses activités axées sur la diffusion d'informations, sur la formation et sur la sensibilisation aux fins du renforcement des organisations et des réseaux existants, mais aussi de la création de nouveaux réseaux, dans l'optique de l'application de la loi relative aux migrations, qui porte en particulier sur la promotion des droits en matière de sexualité et de reproduction, s'agissant notamment du VIH/sida, et sur la lutte contre la violence sexiste à l'égard des jeunes migrants et des migrantes. Grâce à l'appui du FNUAP, le programme intégré de santé sexuelle du Ministère de la santé a été l'occasion d'instaurer un système d'enregistrement de données spécifiques sur les migrants. En outre, le FNUAP appuie les activités de sensibilisation menées par des organisations de la société civile, contribuant ainsi au renforcement des droits des migrants. Le bureau de pays du FNUAP au Nicaragua apporte son soutien à la formation de fonctionnaires à la gestion des migrations et des flux de données y relatives, et il a lancé une campagne d'information sur le thème des migrations internationales.

IV. Concertation

29. Dans un certain nombre de pays, des organes nationaux ont engagé une concertation et ont réexaminé ensemble les politiques de population existantes, notamment en matière de migrations internationales, voire en ont formulé de nouvelles. Par exemple, au Cameroun, le FNUAP a appuyé une équipe spéciale interministérielle en charge des migrations internationales, qui s'est penchée sur l'apport de la diaspora camerounaise. En Côte d'Ivoire, le FNUAP a contribué à l'ajout dans le document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté d'un chapitre sur la population et le développement, dans lequel a été abordée la question de la mise en œuvre d'une politique de gestion des migrations.

30. Le bureau de pays du FNUAP au Mozambique a contribué à mettre la touche finale à un rapport sur la politique de population nationale et a pris l'initiative de la révision de ladite politique afin d'y intégrer de nouveaux enjeux thématiques tels que les changements climatiques, les migrations et l'urbanisation.

31. Dans le territoire palestinien occupé, le bureau de pays du FNUAP a intensifié la concertation entre le Gouvernement et les institutions universitaires, l'accent étant mis sur les priorités en matière de population au plan national. En outre, des experts ont été consultés dans le but de déterminer les priorités nationales en ce qui concerne les migrations et un document d'orientation sur l'émigration a été rédigé sur la base de l'enquête sur les migrations réalisée en 2010. Le renforcement des partenariats et de la concertation entre instances gouvernementales et universitaires sur les questions de population a favorisé la recherche et la production d'outils fondés sur les faits pour appréhender la dynamique démographique selon quatre axes – les jeunes, les femmes, les migrations, les personnes âgées – et infléchir en conséquence les politiques et programmes nationaux.

32. Au Soudan, le bureau de pays du FNUAP a apporté son appui à l'examen de la politique de population nationale, qui traite, entre autres, de la dynamique démographique, et notamment des migrations internationales, de l'urbanisation et des déplacements de groupes de population. Il a également apporté son concours à des groupes techniques thématiques, au recrutement d'experts nationaux, à l'organisation de réunions consultatives et à la production de documents d'information thématiques. Enfin, il a facilité la participation de membres du personnel du Conseil national pour la population à des réunions de groupes d'experts organisées parallèlement à la réunion régionale des directeurs des conseils nationaux pour la population.

33. Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique copréside actuellement, avec le bureau régional de l'OIM, le groupe de travail sur l'organisation de la réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique en vue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en 2013. Les migrations font partie intégrante des travaux consacrés par le Fonds aux politiques de population au bureau sous-régional des Fidji. Le FNUAP a contribué à la formulation et à l'adoption des politiques de population de Vanuatu et des Tuvalu et s'emploie à obtenir le même résultat aux Îles Salomon. Il compte ensuite poursuivre ce travail aux Fidji.

34. Au Népal, après la diffusion du plan à long terme pour la population (2010-2031), les diverses parties prenantes ont pris conscience de la nécessité de formuler une politique de population nationale qui repose sur le nouveau plan en question. Afin de définir les grandes lignes d'une telle politique et de contribuer au débat en cours sur la pertinence pour le pays des enjeux mis en relief dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP, en collaboration avec la Division de la population du Ministère de la santé et de la population et l'Association des organisations de jeunes du Népal (partenaire d'exécution du Fonds pour les programmes axés sur la jeunesse), a organisé cinq débats nationaux sur les nouveaux enjeux démographiques, notamment les migrations internationales et l'économie, les jeunes et la santé sexuelle et reproductive des adolescents, l'urbanisation et l'environnement et les données/statistiques intéressant le développement et la politique de population.

35. Le bureau de pays du FNUAP en Azerbaïdjan fournit un appui au Ministère du travail et de la protection sociale de la population, chargé au sein du Gouvernement de la planification, de l'élaboration et du suivi des programmes et politiques liés à la population dans le pays, dans le cadre de l'évaluation du programme d'État sur la population, le développement et la démographie, notamment en trouvant des moyens de réguler les migrations. De cette manière, le FNUAP motive le Gouvernement et l'aide à progresser sur la voie tracée par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en établissant des corrélations entre les principes qui y sont énoncés et les politiques et programmes nationaux dans les domaines de la population et du développement.

36. Le FNUAP fournit aussi une assistance au Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans le cadre de l'examen et de la révision de la stratégie de développement démographique du pays, qui inclut, entre autres, des objectifs et des mesures spécifiques en matière de migrations.

37. Le bureau de pays du FNUAP au Guatemala fournit une assistance technique et financière au Conseil national pour les soins aux migrants, au titre de l'élaboration d'un cadre général pour l'action du Gouvernement s'agissant des enjeux migratoires. Ce cadre sera mis à profit pour formuler une politique en matière de soins aux migrants.

38. Le Gouvernement jamaïcain s'est lancé dans l'élaboration d'une politique sur les migrations, dans le but de combler ses lacunes en la matière et de recenser les avantages que présenterait l'intensification de l'implication de la diaspora. Une telle politique n'est pas négligeable, car la population de la Jamaïque s'élève à quelque 2,7 millions d'individus et qu'on estime à quelque 2,6 millions le nombre des Jamaïcains qui vivent à l'étranger. La politique en question fournira donc des orientations quant à la meilleure manière d'optimiser les contacts avec cette proportion très élevée de la population. Un groupe de travail technique sur les migrations a été constitué, avec pour mission de déterminer les principaux enjeux à examiner dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale sur les migrations, aux travaux duquel le FNUAP participe activement. Le Fonds a notamment évoqué la question des services de santé à destination des femmes et des filles migrantes, en particulier, ainsi que les préoccupations suscitées par les personnes âgées qui ont quitté le pays dans leur jeunesse mais y reviennent une fois retraitées. Cette double problématique a été approfondie par le groupe de travail technique sur les migrations et sera prise en compte dans la version définitive de la politique à l'étude.

39. Au Mexique, l'un des principaux résultats obtenus en matière de sensibilisation aux questions de population et de développement a été l'instauration, puis l'intensification d'une concertation avec les institutions fédérales et les gouvernements locaux – en particulier ceux des États du Chiapas, de San Luis Potosi, d'Oaxaca et de Puebla. Parmi les problèmes abordés avec les autorités gouvernementales, on peut citer les migrations intérieures et internationales, le vieillissement de la population, l'adolescence et la jeunesse, la traite d'êtres humains et le développement local.

V. Collecte de données et recherche

40. Pour être en mesure de formuler des politiques et de planifier des programmes, il est essentiel de disposer de données actualisées concernant les migrations. Le FNUAP encourage donc les bureaux de pays à appuyer les activités qui favorisent la constitution et l'actualisation de bases de données fiables sur les migrations et le développement et sur les mouvements transfrontières d'un pays et d'une région à l'autre. Le Fonds encourage l'appui à la recherche opérationnelle, qui permet de mieux comprendre les processus migratoires, notamment les migrations de femmes, s'efforce de faire en sorte que les besoins des migrants soient satisfaits, s'agissant notamment de leurs droits en matière de sexualité et de reproduction, et réalise des études qui portent sur : a) les relations entre migrations et développement; b) les causes profondes des migrations; c) les jeunes et la problématique hommes-femmes envisagée dans l'optique du cycle de vie, notamment l'impact des migrations sur l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes; d) la migration de travail dans une économie mondialisée; e) l'impact des envois de fonds; f) le rôle de la diaspora; g) les mesures de lutte contre la traite d'êtres humains, en particulier les femmes et les filles; h) la défense des droits de l'homme des migrants; i) le règlement des

problèmes que posent les migrants en situation non régulière; j) l'incidence des migrations sur l'environnement.

41. Nombre de bureaux de pays du FNUAP appuient la collecte et l'analyse de données relatives aux migrations et les activités de recherche y afférentes. À titre d'exemple, en Afrique subsaharienne, le bureau de pays du Fonds a présenté un certain nombre de documents de travail sur les difficultés auxquelles on se heurte pour analyser les migrations lorsqu'on ne dispose pas de données en nombre suffisant. En Namibie, le FNUAP a fait réaliser une enquête initiale sur les migrations des jeunes; au Nigéria, il collabore avec ses partenaires à l'amélioration des capacités nationales en matière de collecte de données liées aux migrations, afin que les décideurs puissent s'appuyer sur des informations concrètes pour élaborer des politiques.

42. Les bureaux de pays du FNUAP au Cameroun, au Niger, au Nigéria, en République centrafricaine et au Tchad collaborent pour apporter la meilleure réponse possible à la dynamique démographique dans la région du bassin du lac Tchad. Une étude sur les aspects démographiques de la séroprévalence du VIH/sida a servi de base à l'élaboration d'un programme de lutte contre le VIH. En raison des migrations d'un pays à l'autre, il aurait été dénué d'intérêt de mener ce type d'étude en considérant chaque pays individuellement. Les bureaux de pays ont facilité la coordination entre les responsables de l'étude dans chaque pays. Il en est résulté une étude intégrant à la fois des données nationales et régionales, qui analyse le lien entre la dynamique migratoire et l'infection à VIH dans la région. Le programme conçu sur la base de cette étude devrait permettre d'apporter des solutions au niveau régional.

43. Le bureau régional du FNUAP dans les États arabes collabore avec le programme MEDSTAT de l'Union européenne, la Banque mondiale, le HCR et d'autres partenaires dans le cadre d'enquêtes menées auprès des ménages des pays méditerranéens sur les migrations internationales, qui couvrent huit États (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Territoire palestinien occupé et Tunisie). Ces enquêtes portent sur les diverses formes de migrations internationales, volontaires ou forcées, et sur leurs implications pour les migrants, les ménages de migrants et les pays de départ et d'accueil. Le bureau régional et les bureaux de pays du FNUAP apportent un appui technique et financier à leur réalisation.

44. En Jordanie, le FNUAP poursuit ses discussions avec les partenaires nationaux dans le but d'améliorer la disponibilité des données sur les migrations. Le bureau de pays s'emploie à renforcer les partenariats avec d'autres entités des Nations Unies qui sont actives dans ce domaine, ainsi qu'avec l'OIM, l'objectif étant de mobiliser les professionnels compétents afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins nationaux en matière de migrations, dans le respect de la diversité des sensibilités à l'échelle régionale. Le FNUAP et le Conseil supérieur pour la population ont préconisé la création de deux commissions dont la tâche consisterait à améliorer la qualité des données sur les migrations et sur les projections de population. Ces deux commissions, aujourd'hui très actives, ont passé en revue tous les enjeux migratoires en Jordanie et ont établi un rapport qui sera publié prochainement.

45. Au Maroc, une étude sur les migrations internationales et le développement a été l'occasion d'analyser les aspects suivants : migrations illégales; migrations de retour; exode des cerveaux; migrations internationales et développement. Le

FNUAP guide le groupe thématique national sur les migrations dans sa réflexion sur les migrations, tant nationales qu'internationales.

46. En 2010, le bureau de pays du FNUAP dans le Territoire palestinien occupé a apporté son concours à la première enquête nationale sur les migrations nationales et internationales menée auprès des ménages, sous la direction du Bureau central de statistique palestinien. Parmi les autres activités appuyées par le FNUAP, on peut citer la production de rapports sur l'enquête relative aux migrations nationales, notamment les principales conclusions et analyses qui en ont été tirées; l'organisation d'une concertation sur les résultats de l'enquête, sous les auspices du Département des politiques de population du Ministère du plan et du développement administratif; la diffusion et la production de fichiers de données d'utilisation facile à l'intention du monde universitaire et d'instituts de recherche; la production d'un document d'orientation sur les migrations internationales.

47. Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a produit un rapport intitulé « Socio-cultural influences on the reproductive health of migrant women: a review of literature in Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Thailand and Viet Nam », qui examine les corrélations entre les facteurs socioculturels, les comportements en matière de sollicitation de soins de santé et l'accès à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive des migrants dans quatre pays de la région. Le rapport révèle notamment que les besoins des migrantes en matière de santé reproductive sont négligés. Il est essentiel de prendre en compte la dimension socioculturelle pour comprendre les multiples facteurs qui ont une incidence sur le comportement des migrantes et sur leurs préférences en matière de soins de santé. Des recommandations y sont formulées quant à la manière dont les responsables politiques, les employeurs et les prestataires de services pourraient mieux répondre aux besoins des migrantes en matière de santé reproductive.

48. Le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique est membre du Groupe de travail thématique sur les migrations coprésidé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'OIM. En collaboration avec 16 autres bureaux régionaux des Nations Unies, le bureau régional du FNUAP a contribué à l'établissement d'un rapport de situation sur les migrations internationales en Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui fournit des aperçus nationaux sur la situation en matière de migrations et contient des chapitres thématiques sur les enjeux et les problèmes liés aux migrations régionales, envisagées sous huit angles différents : environnement et changements climatiques; problématique hommes-femmes; santé; migration de travail; politiques et coopération internationale; protection des droits des travailleurs migrants; réfugiés et apatrides; envois de fonds.

49. Le bureau de pays du FNUAP au Cambodge a contribué à la prise en compte des enjeux migratoires dans le questionnaire qui accompagnait le recensement de 2008 ainsi qu'à l'analyse des résultats, à leur diffusion et à l'établissement d'un rapport. Le Fonds a également participé à une étude exhaustive sur les migrations des zones rurales vers les zones urbaines, dont l'objectif était d'examiner les caractéristiques des migrants et de déterminer les liens entre les migrations et le bien-être des individus, des familles et des collectivités. Les conclusions et recommandations des auteurs de l'étude faciliteront l'élaboration d'une stratégie d'ensemble propre à relever les défis que pose la rapidité des migrations, ainsi que la formulation de politiques de développement propres à améliorer les conditions de

vie dans la société cambodgienne. Il est prévu de procéder à une analyse secondaire approfondie qui portera sur d'autres axes de réflexion (éducation, problématique hommes-femmes, vieillissement) envisagés dans l'optique des migrations, sur la base des données disponibles, ainsi qu'à une enquête de suivi destinée à mesurer l'incidence des migrations.

50. Le bureau de pays du FNUAP en Mongolie a apporté un appui technique et financier à la réalisation du recensement de la population et des logements de 2010. En outre, les capacités du Bureau national de statistique, et en particulier celles du Bureau du recensement, ont été renforcées grâce à l'utilisation de systèmes d'information géographique qui ont permis d'obtenir des renseignements sur la localisation de la population et des logements à l'échelle des soums ou khoros (équivalent des circonscriptions); une méthode appliquée en ligne a permis d'inclure les citoyens mongols résidant à l'étranger. Il a également été procédé à une enquête postdénombrement pour valider les résultats du recensement, ainsi qu'à une analyse des données collectées lors du recensement en fonction d'enjeux démographiques déterminants tels que les migrations et la problématique hommes-femmes.

51. En Thaïlande, avec la participation de partenaires de premier plan, le FNUAP a contribué aux travaux du Bureau national de statistique en réalisant une analyse en profondeur des migrations transfrontières sur la base des données collectées lors du recensement. Dans la région du Pacifique, les activités du Fonds portant sur les migrations prennent principalement la forme d'analyses en profondeur réalisées sur la base des données collectées lors de recensements. Il est actuellement mis la dernière touche à une monographie sur les migrations aux Îles Salomon, plusieurs autres sont en cours de rédaction – sur les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall – et il est prévu de réaliser des profils migratoires pour les îles Cook. Le FNUAP a également l'intention de s'impliquer davantage, petit à petit, dans la collecte de statistiques de l'état civil, notamment en contribuant à l'établissement des registres dans un certain nombre de pays, ce qui devrait permettre d'améliorer grandement la disponibilité de données relatives aux migrations.

52. En Europe orientale et en Asie centrale, le bureau régional du FNUAP poursuit sa collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) en ce qui concerne les statistiques relatives aux migrations – renforcement de capacités, facilitation des échanges de données entre pays, appui à la mise en place et au fonctionnement d'un centre d'échanges de la CEE, meilleure sensibilisation des décideurs au rôle des migrations dans le développement national. L'inclusion des enjeux complexes des migrations dans le programme de travail de la Commission de la population et du développement a contribué à la mise en œuvre du plan d'action visant à faciliter la délivrance de visas par la République de Moldova. En Ouzbékistan, le FNUAP a organisé la participation de fonctionnaires du Bureau national de statistique à des réunions sur les statistiques relatives aux migrations et aux recensements.

53. En Amérique latine et aux Caraïbes, avec le parrainage de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, le FNUAP a travaillé avec les gouvernements et les partenaires stratégiques de la région à la mise en œuvre de l'initiative pour la prestation de soins en matière de santé sexuelle et reproductive aux jeunes migrants et aux migrantes. Cette initiative vise à faire en sorte que ce type de soins, notamment dans l'optique du VIH/sida, et la protection contre les violences sexuelles dont sont victimes les jeunes migrants et les migrantes soient

inscrits à l'ordre du jour de l'action publique et considérés comme des droits qui doivent être respectés indépendamment du pays dans lequel se trouvent les intéressés. Pour améliorer l'accès des migrants aux services de santé sexuelle et reproductive et renforcer les programmes de prévention du VIH, des infections sexuellement transmissibles, du sida et des violences sexuelles, la coopération binationale et intersectorielle est encouragée entre l'Argentine et l'État plurinational de Bolivie; la Colombie et l'Équateur; le Costa Rica et le Nicaragua; El Salvador, le Guatemala et le Mexique; Haïti et la République dominicaine. Des études régionales et binationales sur la santé sexuelle et reproductive des migrants dans les zones frontalières, où ils sont particulièrement vulnérables, ont aidé à déterminer les besoins et les obstacles au progrès à ce titre, mais aussi à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir les droits fondamentaux des jeunes migrants et des migrantes et à améliorer leurs accès aux services de santé sexuelle et reproductive. La création de commissions binationales en guise de mécanismes de coordination aux frontières a stimulé les échanges d'information, la participation des associations de la société civile et des gouvernements et l'instauration de services de santé, et contribué à la délimitation de zones d'intervention, à l'élaboration de politiques, à l'obtention du concours d'associations de la société civile et de gouvernements et à l'instauration de services de santé. Grâce à la participation d'institutions gouvernementales et de la société civile, les réseaux de coopération frontaliers et transfrontières spécialisés dans la conception de politiques sanitaires, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de soins de santé sexuelle et reproductive, ou encore le suivi et l'évaluation des politiques existantes, se sont trouvés renforcés.

54. Le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a apporté son concours à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le domaine des migrations, s'agissant notamment de l'actualisation de la base de données sur les migrations régionales et de l'Étude de la migration internationale en Amérique latine, grâce à des informations recueillies au gré des recensements effectués au Brésil, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Panama, en République dominicaine et en République bolivarienne du Venezuela. La CEPALC a collaboré avec l'OIM aux préparatifs d'un projet du Ministère chilien des affaires étrangères et des migrations sur les lois relatives aux migrations, ainsi qu'à la préparation d'un plan de travail pour l'élaboration d'un répertoire statistique sur les migrations. Avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union européenne, l'OIM et le Gouvernement chilien, le FNUAP a participé à un certain nombre de réunions régionales sur les migrations organisées au Chili, notamment la douzième Conférence sud-américaine sur les migrations, la première réunion sur ce thème de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le séminaire sur les villes, les migrations et les droits de l'homme, qui a traité des migrations internationales et des réfugiés. Enfin, des représentants du Fonds ont pris part au troisième Congrès sur la pauvreté, les migrations et le développement, tenu au Mexique.

55. Le bureau de pays du FNUAP dans l'État plurinational de Bolivie a contribué à l'établissement d'un rapport intitulé « Santé et migrations internationales : les femmes boliviennes en Argentine », qui préconisait la conception de modalités d'élaboration et de mise en œuvre plus efficaces des politiques publiques visant à améliorer l'accès des populations migrantes à des soins de qualité. En Colombie, le FNUAP a collaboré avec le Département national de statistique à la formation d'une équipe technique à l'utilisation d'outils et de nouvelles technologies aux fins de la

production de projections de population aux niveaux national et infranational. En outre, les capacités techniques du Département en matière d'utilisation de registres administratifs pour produire des données statistiques relatives aux migrations internationales ont été renforcées. Le FNUAP a également apporté son concours à la mise au point finale de la formulation et des modalités d'application d'une méthode permettant d'estimer les flux migratoires internationaux.

56. En République dominicaine, le FNUAP, conjointement avec l'Office national de statistique et le Ministère du plan et du développement, a dirigé la réalisation d'une étude sur les migrations intérieures et internationales. C'est également sous son égide qu'il a été procédé à la version actualisée d'une étude sur la traite et l'exploitation des migrantes étrangères, qui a reçu l'appui de l'Union européenne et du bureau de pays du Fonds à Haïti. Il a aidé l'Office national de statistique à plusieurs titres : prestation d'une assistance technique à la conception de méthodes et à la sélection d'échantillons dans le cadre des enquêtes; mise en œuvre d'un programme de formation et de perfectionnement des compétences à l'intention des superviseurs, des enquêteurs, des intermédiaires, des interprètes et des équipes chargées du contrôle de la qualité; le suivi des activités menées sur le terrain, l'élaboration des rapports finals et complémentaires et l'élaboration de la stratégie de sollicitation des pouvoirs publics. En outre, le FNUAP a facilité la création d'un système d'information sociodémographique, incluant des données sur la pauvreté, la santé sexuelle et reproductive, le VIH/sida, la violence sexiste et les migrations, ventilées par âge et par sexe à l'échelon local. Enfin, le FNUAP a participé au séminaire sur les migrations internationales et le développement organisé par le Ministère des Haïtiens de l'étranger et d'autres partenaires.

57. Le bureau de pays du FNUAP à Haïti a apporté son concours à deux enquêtes menées aux plans intérieur et international après le séisme de 2010. De plus, le FNUAP a aidé le Gouvernement à rédiger le chapitre consacré à la dynamique démographique, et notamment aux migrations internationales, du document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

58. S'agissant des enjeux liés aux migrations internationales, le bureau de pays du FNUAP au Mexique continue de collaborer avec plusieurs partenaires à l'échelon fédéral et à celui des États. Au niveau national, le bureau de pays appuie la conception d'indicateurs et d'études de cas, notamment : mise à jour de la situation et des tendances en matière de flux migratoires internationaux au Mexique; indicateurs de l'utilisation faite par les ménages des fonds qui leur sont envoyés depuis l'étranger; facteurs économiques et sociaux associés aux migrations internationales dans les communautés d'origine et de destination; incidence des migrations internationales sur la santé des migrants et de leur famille; analyse des orientations fixées dans les secteurs de l'emploi, de l'éducation et de la santé en relation avec les besoins des migrants. Au niveau des États, le FNUAP appuie la création de systèmes d'information sur les migrations, en particulier dans les principaux États d'origine. Le bureau de pays du Fonds appuie également des projets d'analyse des déterminants économiques des migrations du Mexique vers les États-Unis d'Amérique et d'étude infranationale sur les facteurs démographiques et de développement le long de la frontière sud du Mexique, zone privilégiée pour le passage des flux migratoires en provenance d'Amérique centrale et à destination des États-Unis.

VI. Sensibilisation

59. Un certain nombre de bureaux de pays du FNUAP ont entrepris des activités de mobilisation et de sensibilisation afin que les migrations internationales occupent une place plus importante dans les préoccupations de la communauté internationale. Certains bureaux de pays se sont appuyés sur la campagne Actions 7 milliards du FNUAP pour appeler l'attention sur des enjeux démographiques tels que les migrations. À titre d'exemple, en Afrique subsaharienne, la commémoration de la Journée mondiale de la population et la publication officielle du *Rapport sur l'état de la population mondiale* au Botswana, sachant que la Journée et le *Rapport* étaient tous deux axés sur le fait que la population mondiale avait franchi la barre symbolique des 7 milliards d'individus, ont permis de faire prendre conscience des corrélations entre population et développement et de stimuler les débats sur les implications de la croissance de la population, des migrations et d'autres aspects de la dynamique démographique pour le développement dans ce pays. Étaient présents des responsables politiques – ministres, parlementaires, commissaires de district – et d'autres décideurs – partenaires de développement, représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé.

60. Au Sénégal, le FNUAP s'est employé à atténuer les causes profondes de la migration des jeunes grâce à des efforts de sensibilisation menés par tous les partenaires concernés sous les auspices de l'OIM. Le fait de disposer du profil migratoire du Sénégal a facilité l'élaboration de stratégies propres à convaincre les jeunes de rester dans leur pays d'origine. Le bureau de pays du FNUAP en Ouganda a apporté son concours à la première conférence nationale sur la population jamais organisée dans le pays, dont sont issues des recommandations concernant les enjeux associés au « dividende démographique » dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du logement, du développement urbain et de l'immigration.

61. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le bureau de pays du FNUAP a contribué à la conception par le Population Media Centre d'une dramatique radiodiffusée centrée sur les objectifs du Millénaire et sur les questions de population pertinentes, en particulier les effets des migrations internationales, de l'urbanisation, d'enjeux sanitaires tels que le VIH et la santé reproductive, ou encore l'impact des changements climatiques sur la vie quotidienne. Les auteurs du scénario avaient reçu une formation grâce à laquelle ils ont appris comment intégrer des thèmes sociaux liés à la population et au développement dans une dramatique. L'expérience a montré combien il était important de mobiliser les décideurs et les législateurs aux fins de la prise en compte de la question des migrations internationales dans les plans de développement.

62. En République dominicaine, le FNUAP a promu le plan de régularisation des migrants auprès des pouvoirs publics. Le bureau de pays a joué un rôle très actif, tout comme l'OIM, le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD, dans le cadre des négociations visant à obtenir que le plan garantisse le respect des droits des migrants. Au Guatemala, le FNUAP a mené des activités de sensibilisation pour faciliter l'élaboration de la politique nationale sur les migrations.

VII. Autres initiatives

63. En sa qualité de président du Groupe mondial sur la migration de janvier à juin 2008, le FNUAP a été à l'origine d'une analyse collective des défis associés à la protection des droits fondamentaux des migrants internationaux, qui a donné lieu à une publication : *International Migration and Human Rights: Challenges and Opportunities on the Threshold of the 60th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights*. Ce rapport souligne que les migrants sont des êtres humains dotés de droits que les États, tout en exerçant leur droit souverain de déterminer qui pénètre et demeure sur leur territoire, ont aussi l'obligation de protéger. Il insiste aussi sur le fait que les droits humains fondamentaux ne sont pas négociables et que le statut d'un individu aux yeux des services de l'immigration est à cet égard sans importance. Les migrations internationales, le développement et les droits de l'homme sont inextricablement liés. Le respect des droits fondamentaux des migrants est une condition préalable essentielle que doivent respecter les pays qui souhaitent tirer tout le bénéfice possible de l'immigration.

64. Le FNUAP a pris l'initiative de répertorier les évaluations d'impact sur le développement des projets et des programmes axés sur les migrations internationales exécutés par les entités membres du Groupe mondial sur la migration. Il s'agissait de faire mieux mesurer l'importance attachée à l'évaluation de l'impact des projets et des programmes axés sur les migrations afin que les ressources mobilisées soient utilisées de manière aussi efficace et productive que possible. Cet inventaire a révélé que les entités membres du Groupe exécutaient des projets portant sur un grand nombre d'enjeux migratoires, notamment la migration de travail, les migrations temporaires et circulaires, le retour et la réinsertion, la migration des individus hautement compétents/l'exode des cerveaux, le coût des migrations, l'apport de la diaspora, les réfugiés, la réinsertion et la réinstallation, les envois de fonds, la lutte contre la traite d'êtres humains, l'intégration des migrants, la santé des migrants et les statistiques en matière de migrations. Si la plupart des entités procédaient à l'évaluation de leurs projets, elles n'en évaluaient pas l'impact. Or ces évaluations font systématiquement partie du volet suivi et évaluation de la méthode du cadre logique et de l'établissement de rapports à l'intention des donateurs.

65. Le FNUAP s'est joint à une nouvelle initiative, le Partenariat mondial pour les connaissances en matière de migrations et de développement, placé sous l'égide de la Banque mondiale. En tant qu'entité membre, le FNUAP prévoit de participer au groupe de travail qui se concentrera sur l'ensemble d'indicateurs de base pour les profils migratoires, l'enquête en grappes à indicateurs multiples, les matériels/modules de formation en ligne et le renforcement des capacités. Le Fonds espère contribuer aux travaux d'autres groupes de travail appelés à voir le jour, avec pour tâche de réfléchir aux changements démographiques, aux changements climatiques, aux droits des migrants et aux aspects sociaux des migrations.

66. Le FNUAP collabore avec d'autres entités des Nations Unies aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin de s'assurer que la dynamique démographique – et notamment les migrations – est prise en compte dans les débats, car les responsables du Fonds en ont la conviction, les politiques migratoires et les mesures adoptées en réponse aux déplacements de groupes de population doivent faire partie des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

67. Le bureau de pays du FNUAP au Panama, en collaboration avec l'OIM, l'UNICEF et le PNUD, s'emploie à obtenir un financement au titre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine en vue de l'exécution d'un programme de 36 mois qui vise à améliorer la sécurité humaine des migrants temporaires Ngöbe et Buglé, au Costa Rica et au Panama, en particulier sur les plans économique, alimentaire, sanitaire et personnel, mais aussi au sein de la collectivité et sur le plan politique; pour ce faire, il faudra donner à ces migrants des moyens d'action et améliorer leur accès à des services publics qui soient plus sensibles à leur culture et à la problématique hommes-femmes. Les bénéficiaires directs de cette initiative seront quelque 10 000 migrants Ngöbe et Buglé, tout au long de l'itinéraire qu'ils empruntent.

68. Les bureaux de pays du Bangladesh, de Jamaïque, de République de Moldova et de Tunisie collaborent dans le cadre de l'expérimentation d'activités visant à faire en sorte que les migrations soient systématiquement prises en compte dans les plans et stratégies de développement de leurs pays respectifs. D'autres pays, membres du groupe thématique sur les migrations des équipes de pays des Nations Unies, collaborent aussi au titre des enjeux migratoires.

VIII. Conclusion

69. Les migrations internationales constituent un enjeu de portée mondiale, aussi doivent-elle figurer au cœur des programmes de développement. À certains égards, elles sont susceptibles de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire; à d'autres égards, elles la rendent plus difficile. Le grossissement et la diversité accrue des flux migratoires en sont les signes clairs, les migrations ne peuvent plus être considérées comme une dimension accessoire des politiques de population et de développement.

70. Aujourd'hui, tous les pays ou presque sont concernés par les migrations, qu'ils en soient un point d'origine, de transit ou de destination – voire, souvent, les trois à la fois. Compte tenu du déclin de la fécondité dans de nombreuses parties du monde, le phénomène migratoire a gagné en importance, devenant dans de nombreux pays une composante notable de la croissance de la population. La mondialisation des marchés, les pénuries et les excédents de main-d'œuvre, l'accessibilité accrue des transports et la facilitation des communications, ainsi que les conflits, sont d'autres facteurs qui contribuent à la taille et à la complexité des flux migratoires. De plus en plus, dans le cadre de l'action menée au titre des objectifs du Millénaire, on considère les migrations comme une force pour le développement, plutôt qu'un frein.

71. Il est essentiel de procéder à des recherches plus approfondies sur les liens entre migrations et développement et de collecter davantage de données sur les flux migratoires, ventilées par âge et par sexe, pour rendre possibles une concertation fondée sur les faits, la planification du développement et la formulation de programmes appropriés. Pour mieux comprendre le processus migratoire et aider les pays à promouvoir un flux ordonné de migrants afin de tirer tout le profit possible tout en réduisant au minimum les conséquences négatives des migrations pour les pays d'origine et de destination, comme pour les migrants eux-mêmes, il est tout aussi essentiel d'effectuer des recherches sur des thèmes clés tels que les causes profondes des migrations, leur incidence sur le développement, leur impact sur

l'égalité des sexes et l'habilitation des femmes, ou encore les migrations de travail dans une économie mondialisée.

72. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui aura lieu en 2013 sera l'occasion idéale de faire en sorte que les enjeux migratoires occupent une place prééminente dans l'ensemble des débats consacrés aux programmes de développement pour l'après-2015.

73. Le mandat du Fonds consiste à aider les gouvernements, d'autres entités du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile à améliorer les données dont on dispose en matière de migrations, à faciliter la concertation, à donner les moyens de formuler et de mettre en œuvre politiques et programmes axés sur les migrations et à renforcer les partenariats existants afin de faire mieux comprendre la complexité des flux migratoires et les liens qu'ils entretiennent avec le développement. Le Fonds continuera de plaider pour que les migrants reçoivent une gamme de soins de santé complète, en particulier les femmes, et notamment pour que les personnes vivant avec le VIH ou le sida reçoivent des services de santé reproductive. Il continuera aussi à s'employer à faire en sorte que les enjeux migratoires fassent partie intégrante des programmes de développement pour l'après-2015.
